

# démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

| Janvier 2023 | N° 1

## MIGRATIONS



### Des espaces-refuges pour résister

Au plus fort de la crise de l'accueil qui culmine en 2015, des élans massifs de mobilisations citoyennes voient le jour. Des milliers de personnes se pressent pour accueillir—aux frontières et dans les gares—les rescapé-es des conflits militaires syriens. De tous les âges, ils ont été déracinés par la guerre et contraints à fuir leurs territoires vers des lieux sûrs. Leurs conditions, leurs histoires, leurs expériences vont frapper les imaginaires et bâtir les assises de solidarités d'une ampleur nouvelle.

PAGE 6

## SOCIAL

Un accès inégal au suivi psychologique

La satisfaction de vie est assez élevée en Belgique. Derrière cette réalité se cachent toutefois des disparités. Certaines catégories de la population se trouvent davantage en proie aux difficultés psychologiques que d'autres. Le service d'études de la Mutualité chrétienne a étudié la question et livre ici une analyse des freins rencontrés dans l'accès aux soins psychologiques.

PAGE 2

## EUROPE

Le mouvement ouvrier britannique peut-il inverser la tendance ?

Aucun syndicat n'a une plus longue histoire en matière de lutte sociale que le *Trades Union Congress* (TUC). Fin octobre, il a tenu son 154<sup>e</sup> Congrès à Brighton, dans un contexte à des années-lumière de ce rôle emblématique historique : avec la livre sterling, l'ensemble de l'économie britannique et le gouvernement de la Première ministre Liz Truss sont en chute libre.

PAGE 11

## INTERVIEW

Pérou : les racines de l'instabilité politique

Depuis plusieurs années, le Pérou traverse une crise politique majeure. L'élection du président de gauche, Pedro Castillo, apportait un vent d'espoir de changement et de stabilité. Après seize mois de mandat, on est loin du compte. Le président est à présent destitué à la suite d'une tentative échouée de dissolution du Congrès. Le Pérou s'enfoncé un pas de plus dans la crise politique.

PAGE 14

## Santé mentale

# Un accès inégal au suivi psychologique

> Clara NOIRHOMME (\*)

La satisfaction de vie des habitant-es est assez élevée en Belgique. Avec un score de 7,4 sur 10, on se situe même au-dessus de la moyenne européenne<sup>1</sup>. Derrière cette bonne note se cachent toutefois des disparités. Certaines catégories de la population se trouvent davantage en proie aux difficultés psychologiques que d'autres. Quel est l'impact des inégalités sur le recours aux soins en santé mentale ? Le service d'études de la Mutualité chrétienne (MC) a étudié la question et livre ici une analyse des freins rencontrés dans l'accès aux soins psychologiques<sup>2</sup>.



© Freepik et Envato elements

1. L. GISLE, S. DRIESKENS, S. DEMAREST, *et al.*, *Santé mentale. Enquête de santé 2018. Principaux résultats*, Sciensano, 2020.

2. Cet article est un résumé de l'étude MC sur les freins à l'utilisation des soins de santé mentale ambulatoires parue dans *Santé et Société*, octobre 2022.

3. L. GISLE, S. DRIESKENS, S. DEMAREST, *et al.*, *op.cit.* ; S. SHOLOKHOVA, « Prévention dans le domaine de la santé mentale. Pourquoi, pour qui et comment ? », *Santé et Société*, 3, octobre 2022, pp. 6-27.

4. C. NOIRHOMME, « Le suivi psychologique : accessible en Belgique ? Analyse de l'utilisation des soins de santé mentale ambulatoires par les membres de la MC », *Santé et Société*, 3, octobre 2022, pp. 28-51.

5. R. VERNIEST, C. LUYPAERT, P. BRACKE, « Comment ça va ? Enquête auprès des membres de la MC sur la prévalence de la souffrance mentale et la recherche d'aide », *MC-Informations*, 280, 2020, pp. 19-31.

6. S. CÈS, « L'accès aux soins de santé, définition et enjeux », *MC-Informations*, 286, 4-22, 2021.

7. *Ibid.*, p.8.

Partant du constat que les besoins de soins de santé mentale sont plus élevés pour certains groupes<sup>3</sup>—les femmes, les personnes actives, pauvres, racisées—cette étude a pour objectif d'identifier les obstacles à l'accès à ces soins<sup>4</sup>. Ceux-ci diffèrent en fonction du groupe. Les femmes sont moins sceptiques que les hommes envers l'aide professionnelle, mais elles sous-rapportent leurs problèmes psychologiques et mettent en avant des inquiétudes liées au coût des soins et au temps disponible pour en bénéficier. Les personnes en difficulté financière, quant à elles, ont davantage honte d'avoir recours à l'aide professionnelle et sont les plus nombreuses à indiquer qu'elles s'inquiètent des coûts des soins. Autant de difficultés relevées par cette étude qui débouche sur des recommandations de mesures proportionnées qui permettraient d'atteindre des résultats similaires pour tous les publics.

### Les problèmes d'accès

Dans le cadre de cette étude, nous nous penchons sur les soins psychologiques et psychiatriques ambulatoires. Pour les étudier, plusieurs sources de données sont

utilisées : l'enquête de santé de Sciensano (2018), l'enquête de la MC sur la prévalence des problèmes psychologiques et la recherche d'aide (2019)<sup>5</sup>, les données d'utilisation des soins des membres de la MC (2021) et les listes de prestataires de l'INAMI et de la commission des psychologues (2022). L'analyse de ces données permet d'observer que si les publics les plus à risque d'avoir des problèmes de santé mentale n'utilisent pas les soins dans une mesure proportionnelle à leurs besoins, c'est en raison des freins rencontrés dans les quatre dimensions de l'accessibilité : la sensibilité, l'acceptabilité, l'accessibilité financière et la disponibilité<sup>6</sup>.

La **sensibilité** est considérée comme « la capacité à identifier les besoins objectifs d'un point de vue clinique »<sup>7</sup>. D'une part, cela renvoie à la responsabilité des prestataires d'identifier les besoins en santé des patient-es et d'autre part, cela correspond à l'identification par chaque personne de ses propres besoins de soins, c'est-à-dire la capacité de reconnaître la présence d'une grande souffrance psychique nécessitant l'intervention d'un-e professionnel-le de santé. Cette capacité est déterminée par un

ensemble de facteurs comme le réseau social du-de la patient-e qui peut inciter à aller consulter, mais aussi ses conditions de vie. Les personnes qui vivent dans la précarité sont confrontées au quotidien à des difficultés à satisfaire leurs besoins essentiels, ce qui détourne leur attention de leurs problèmes de santé.

L'**acceptabilité**, quant à elle, correspond à « la capacité à assurer des prestations de soins qui satisfont au besoin minimum de qualité perçue pour que les personnes acceptent de recourir aux soins de santé »<sup>8</sup>. Il s'agit donc de garantir la qualité des services, notamment en évitant toute forme de discrimination. Ces services doivent également rencontrer des besoins sociaux pour que les patient-es décident de recourir aux soins : respect des normes sociales, des choix organisationnels et des besoins des patient-es en matière de communication (la relation de confiance est particulièrement importante). En matière de santé mentale, la question de l'acceptabilité est liée au risque, particulièrement chez les publics précarisés, de reporter des soins par crainte d'être jugés négativement par les professionnel-les de santé<sup>9</sup>.

La **disponibilité** porte, d'une part, sur la question quantitative de la régulation de l'offre des prestataires de soins en fonction des besoins de la population et, d'autre part, sur les aspects organisationnels et pratiques de la mise en œuvre des services de santé (la commodité)<sup>10</sup>. La disponibilité est notamment influencée par la répartition géographique sur le territoire, les heures d'ouverture, la façon dont la prise de rendez-vous est organisée, la façon dont les services communiquent avec les patient-es, incluant aussi la communication pour faire connaître les services. Les soins sont disponibles pour les patient-es lorsqu'il-elles ont la capacité d'atteindre les services et de s'y rendre, s'il-elles peuvent disposer du temps, mais aussi des moyens matériels nécessaires tels que les moyens de transport. Cette capacité est influencée par différents facteurs, tels que les ressources financières et les conditions matérielles de vie, mais aussi les responsabilités familiales et le fait de pouvoir bénéficier du soutien de proches pour se rendre au rendez-vous.

Finalement, l'**accessibilité financière** correspond « au fait que les contributions personnelles soient suffisamment limitées pour ne pas décourager le recours aux soins et que l'utilisation des services de santé n'expose pas les patient-es à des difficultés financières »<sup>11</sup>. Il est donc nécessaire que les soins soient suffisamment couverts par l'assurance obligatoire pour que les contributions personnelles n'entravent pas

l'accès aux soins. La particularité des soins de santé mentale ambulatoires est qu'ils nécessitent un suivi régulier et parfois à long terme ; l'accumulation des montants à charge du-de la patient-e peut donc être particulièrement élevée. Pour les patient-es, il s'agit de la capacité à supporter les frais des soins de santé, les couts de transport et les couts d'opportunités éventuels liés à la perte de revenu (à cause du temps passé aux soins). Le niveau de revenu et la couverture santé sont donc des facteurs déterminants, mais également le réseau social et familial. La raison pour laquelle les personnes isolées et défavorisées sont plus à risque de difficultés financières pour accéder aux soins de santé, vient non seulement du fait que leur capacité financière est moindre, mais également du fait qu'elles bénéficient dans une moindre mesure de la solidarité familiale et de possibilités de soutien financier.

## Différences en fonction du sexe

Pour les femmes, les discriminations dont elles sont victimes peuvent sans doute apporter un éclairage particulier sur les difficultés d'accès aux soins de santé mentale auxquelles elles sont confrontées. Les multiples responsabilités qu'elles doivent assumer pèsent parfois lourdement sur leur quotidien et représentent une charge mentale non négligeable. Pourtant, l'analyse de l'enquête auprès des patient-es (enquête MC 2019) montre que les femmes qui sont à risque de souffrir de problèmes psychologiques sont moins nombreuses que les hommes à les identifier et à les rapporter (37% d'entre elles les rapportent, contre 39% des hommes). Lorsqu'elles le font, elles sont toutefois plus enclines que les hommes à

*Les manques de sensibilité, d'acceptabilité, d'accessibilité financière et de disponibilité freinent les publics les plus à risque d'avoir des problèmes de santé mentale à recourir aux soins.*

suivre une psychothérapie ou à envisager une aide professionnelle (71% des femmes qui déclaraient souffrir de problèmes psychologiques au moment de l'enquête déclarent avoir cherché de l'aide, contre 59% des hommes). Lorsqu'on examine le recours aux soins, on observe que 6% des femmes membres de la MC ont recours aux soins ambulatoires (psychiatre ou psychologue, données MC 2021), contre 4% des hommes. Si l'utilisation des soins par les femmes est plus grande que celle des hommes, au regard de la prévalence des problèmes (selon Sciansano, 21% d'entre elles souffrent potentiellement d'une

8. *Ibid.*, p.11.

9. R. MAES, « La spirale de la désaffiliation », *La Revue nouvelle*, 6, 2-5, 2021.

10. S. CÈS, *op.cit.*, 2021.

11. *Ibid.*, pp. 9-10.

pathologie mentale, contre 14% des hommes), elles ne surconsomment pas, au contraire. Lorsqu'elles n'envisagent pas cette aide, c'est toutefois pour des raisons différentes des hommes : les freins pratiques (principalement financiers, mais aussi les difficultés pour prendre un rendez-vous) sont en effet mis

“ La particularité des soins de santé mentale ambulatoires est qu'ils nécessitent un suivi régulier et parfois à long terme ; l'accumulation des montants à charge du-de la patient-e peut donc être particulièrement élevée. ”

d'avantage en avant par les femmes et relèvent donc de problèmes de disponibilité et d'accessibilité financière, au contraire des hommes qui ont plus tendance à se montrer sceptiques envers l'utilité d'une telle aide, ce qui s'inscrit dans le registre des problèmes d'acceptabilité.

## Le niveau de pauvreté

Le facteur qui a le plus d'influence sur le risque de souffrir d'un problème de santé mentale est sans aucun doute la pauvreté (selon l'enquête de la MC, 72% des répondant·es rencontrant des difficultés à joindre les deux bouts ont un risque avéré de souffrir de problèmes psychologiques, contre 20% des répondant·es du groupe le plus riche). En termes d'identification des problèmes, on observe pourtant un haut taux de sous-rapportage dans ce groupe. En termes d'acceptabilité des soins, les personnes ayant des difficultés financières ne semblent pas penser que leurs problèmes vont se résoudre d'eux-mêmes et sont conscientes de leur besoin (seuls 10% des personnes de la catégorie la plus pauvre qui n'ont pas recours à l'aide professionnelle pensent que le problème disparaîtra de lui-même et 49% d'entre elles veulent résoudre leurs problèmes par elles-mêmes contre respectivement 24% et 63% de celles qui ont le plus de facilités financières) et elles ont davantage de honte de demander de l'aide (17% du groupe ayant le plus de difficultés financières contre 8% du groupe en ayant le moins).

Sans surprise, les personnes ayant des difficultés financières sont les plus nombreuses à indiquer qu'elles s'inquiètent des coûts des soins (59% de celles qui n'ont pas recours à l'aide professionnelle, contre 33% dans le groupe n'ayant pas de difficultés financières), de façon légitime puisque les soins qui ne sont pas remboursés par l'assurance obligatoire leur restent largement inaccessibles financièrement – c'est-

12. Le statut BIM ou « bénéficiaire de l'intervention majorée » est utilisé pour identifier les personnes qui disposent d'un faible niveau de revenu.



à-dire ceux des psychologues qui exercent uniquement dans le cadre privé et ne sont pas conventionnés. Les données de la MC confirment en effet qu'elles utilisent ces soins psychologiques dans une moindre mesure. En proportion, les bénéficiaires de l'intervention majorée<sup>12</sup> ont davantage recours au suivi dispensé par le psychiatre que les autres types de soins. Il semblerait que cette utilisation soit guidée par l'accessibilité financière des soins chez le psychiatre, mais elle pourrait également l'être par la gravité de leurs problèmes.

En termes de disponibilité de l'offre de soins, on observe que ce ne sont pas dans les zones les plus pauvres (et où l'utilisation est proportionnellement plus haute) que les prestataires sont les plus nombreux. Il y aurait donc lieu d'investiguer les délais d'attente et l'intensité de l'activité des professionnel·les pour mieux comprendre le lien entre l'utilisation et la densité des professionnel·les par province.

## La nationalité et le caractère cumulatif des risques

Il est également important de considérer le caractère cumulatif de ces risques : en combinaison, les facteurs évoqués renforcent non seulement le risque de souffrir de problèmes de santé mentale, mais aggravent aussi les problèmes d'accès aux soins. Ainsi, nous avons pu observer que les femmes, lorsqu'elles sont bénéficiaires de l'intervention majorée et qu'elles sont étrangères (hors Union européenne), ont largement moins recours aux soins que les femmes belges (d'origine étrangère ou non). Bien qu'il ne soit pas possible de mesurer son impact dans toutes les dimensions en raison de l'absence de données en la matière (notamment dans l'enquête de santé de Sciensano de 2018, mais aussi dans l'enquête

de la MC de 2019), la nationalité apparaît comme un facteur influençant l'accès. Or, une série d'hypothèses peuvent être posées concernant l'acceptabilité des soins psychologiques pour les personnes de nationalité/d'origine étrangère—qui pourrait être moindre en raison de la compréhension des patient-es du système des soins de santé belge et de la spécificité de leurs problèmes qui pourraient ne pas être compris par les professionnel-les—mais aussi concernant les difficultés financières susceptibles d'être encore plus importantes dans cette population ainsi que les difficultés en matière de disponibilité—notamment le fait de ne pas pouvoir trouver un prestataire qui maîtrise la langue maternelle du/de la patient-e. Il est donc nécessaire d'avoir une attention poussée sur la question dans nos études futures.

## Recommandations

Si les besoins de soins des personnes vulnérables sont plus importants, leur utilisation de soins devrait l'être tout autant. Or, nous le voyons, les facteurs de risque (sexe, pauvreté, nationalité) constituent autant de causes de freins à l'accès aux soins psychologiques. Il est donc primordial d'envisager des mesures proportionnées pour le faciliter et de mettre en place une politique intégrée afin d'atteindre des résultats similaires pour tous les publics. Ces freins cumulatifs rendent certains groupes extrêmement vulnérables et l'offre en place ne suffit pas à atteindre ces groupes défavorisés, pour lesquels les problèmes de santé mentale peuvent dégrader tous les autres aspects de la vie.

Bien que le manque de données en santé mentale soit souvent pointé du doigt, cette étude tente de montrer qu'il est possible de produire de la connaissance dans le domaine, en ce compris sur les grandes inégalités de santé qui touchent ce secteur, à condition que le politique se donne les moyens de s'y attaquer. Il est donc nécessaire de travailler à en produire davantage, notamment pour monitorer les récents changements de politiques en la matière—tels que la réforme des soins de psychologie de première ligne—et évaluer leur accessibilité.

Nous émettons également des recommandations relatives aux quatre dimensions de l'accessibilité :

- En matière de **sensibilité**, nous disposons actuellement de données sur les besoins en soins de santé des personnes via certaines études, mais nous ne connaissons presque rien de la manière dont les médecins et les autres prestataires de santé identifient les besoins. Il est donc nécessaire de développer des outils de monitoring pour les personnes qui démarrent

un suivi. Une solution possible consiste à former davantage les médecins généralistes sur la nécessité de la redirection des personnes qui présentent des risques en matière de santé mentale vers les psychiatres ainsi que vers les psychologues de première ligne.

- En ce qui concerne l'**acceptabilité** des soins de santé mentale pour les patient-es, il est nécessaire d'étudier davantage les groupes qui n'atteignent pas les mêmes résultats en termes de gain en santé (universalisme proportionné) et de réduire la stigmatisation des soins psychologiques et psychiatriques.
- On constate que la **disponibilité** de l'offre de soins reste insuffisante. Il faudrait notamment veiller à une meilleure répartition géographique des prestataires, pour que les soins soient atteignables pour tous et toutes, à une distance raisonnable et indépendamment du moyen de transport disponible pour s'y rendre.
- Enfin, l'**accessibilité financière** des soins psychologiques doit être renforcée en abaissant le coût à charge des patient-es pour qu'ils soient accessibles à tous et toutes, indépendamment des moyens financiers. La réforme de psychologie de première ligne est une belle avancée en la matière. Il est donc nécessaire de travailler à augmenter cette offre et de l'évaluer et de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle atteigne son objectif initial, c'est-à-dire de toucher davantage les publics défavorisés. #

(\*) Service d'études de la Mutualité chrétienne

Il faut des mesures proportionnées pour faciliter l'accès aux soins psychologiques des publics vulnérables.





© Duluoz Cate flickr

## MIGRATIONS

# Des espaces-refuges pour résister

> Sophie DJIGO (\*) et Xavier BRIKÉ (\*\*)

***Au plus fort de la crise de l'accueil qui culmine en 2015, des élans massifs de mobilisations citoyennes voient le jour. Des milliers de personnes se pressent pour accueillir – aux frontières et dans les gares – les rescapés des conflits militaires syriens. De tous les âges, ils ont été déracinés par la guerre et contraints à fuir leurs territoires vers des lieux sûrs. Leurs conditions, leurs histoires, leurs expériences vont frapper les imaginaires et bâtir les assises de solidarités d'une ampleur nouvelle.***

**L**e traitement médiatique et politique des parcours d'exilé-es a ici fait naître des envies d'engagements. Des réponses pragmatiques – telles que les nombreuses formes de soutien aux personnes exilées – vont démystifier les altérités de ces voyageur-ses de l'exil et ouvrir la voie à de nouvelles adélphités. Se construisent, dès lors, des savoirs de vécus pour celles et ceux qui ont pu entendre les récits de ces naufragé-es tout en vivant à leurs côtés. Dans le même temps, de nombreux volontaires s'organisent aux quatre coins de l'Europe. Dans leurs sillons, les rejoignent des acteurs associatifs, des collègues ou des voisin-es touché-es par leurs propos et leurs expériences. Tous et toutes embrassent un même intérêt, humain et solidaire. De nombreuses personnes se

considérant comme «apolitiques» et ne soutenant habituellement pas «l'accueil» des personnes migrantes s'impliquent de façon plus appuyée aux frontières, dans des campements ou encore dans la sphère privée. Des interventions humanitaires s'érigent dans l'urgence, tandis que des trajectoires plus militantes, voire radicales se mettent en place. Peu à peu, de véritables organisations citoyennes voient le jour et charrient des pratiques inventives qui viennent enrichir les dispositifs associatifs et les réponses institutionnelles apportées aux personnes requérant l'asile.

## Des engagements au féminin

À côté des mobilisations «classiques», plus familières, plus «visibles», qui portent la parole et l'action des sans-

voix dans l'espace public, ces élans rebattent les cartes des mobilisations solidaires. Les pratiques inventives évoquées investissent d'autres lieux, parfois invisibles, où se jouent des mobilisations «discrètes».

Nous héritons de l'Antiquité grecque un partage politique très genré des espaces, répartis entre la *domus* et l'*agora*. L'*agora* est le lieu exclusif du politique, des discours, de l'exercice de la citoyenneté, de l'élaboration des lois – toutes tâches réservées aux hommes libres. La *domus*, sphère privée, est le royaume du féminin, concentrant les tâches liées à la reproduction et à la production : enfantement, élevage des enfants, tenue de la maison, travail des esclaves. Cette partition grecque, athénienne et antique, a d'emblée posé le problème de la reconnaissance des «métèques»

et des femmes comme sujets politiques. Corrélativement, elle interroge aussi les espaces où se déploient le politique et les formes qui en découlent.

Or, lorsque le soutien aux migrant·es s'incarne dans des pratiques d'accueil citoyen, la frontière entre ces espaces s'en retrouve complètement brouillée. L'accueil citoyen n'est pas une forme anthropologique traditionnelle d'hospitalité, mais bien une hospitalité militante, conditionnée par des politiques considérées comme injustes et violentes par les citoyen·nes. L'accueil devient alors un instrument d'opposition. Il s'agit également d'une forme nouvelle d'exercice de la citoyenneté, qui se tient dans la sphère privée de la *domus* et est largement investi par les femmes.

## Le glissement vers une hospitalité militante

L'intimité des relations entre les hôtes construit des convictions humanistes et politiques qui participent à insuffler des désirs de lutte et de nouveaux imaginaires. Les enquêtes de terrain sur lesquelles s'appuient nos propos, ainsi que les nombreux travaux consultés, montrent que depuis 2015 est apparue une impressionnante effervescence de mobilisations en faveur des personnes exilées. Ces implications évoluent bien souvent vers de meilleures compréhensions des contextes dans lesquels sont décidées les politiques migratoires ainsi que des enjeux qui y sont associés. La cohabitation avec les personnes exilées donne à mieux comprendre les conséquences de ces décisions sur les parcours de vie. Piet est journaliste. Il vit à Anvers et témoigne :

« Nos relations avec les réfugié·es nous ont immergé·es dans leur monde, leurs soucis, leurs angoisses, leurs espoirs. Cela aide à changer nos avis et donne beaucoup d'empathie pour ce que ces personnes vivent et subissent. Nous connaissons beaucoup de réfugié·es, ex-réfugié·es, personnes sans papiers qui sont devenus des ami·es. »

Cette dimension de savoirs partagés est cruciale pour saisir la nature de l'engagement des accueillant·es et la consolidation de leur motivation dans une

certaine durée. La vie commune produit aussi une connaissance commune qui fournit aux accueillant·es des motivations à leur pratique. Cette connaissance est bien souvent une connaissance politique, qui fait glisser les citoyen·nes

*« L'accueil citoyen n'est pas une forme anthropologique traditionnelle d'hospitalité, mais bien une hospitalité militante, conditionnée par des politiques considérées comme injustes et violentes par les citoyen·nes. »*

subrepticement d'un imaginaire de l'humanitaire à un imaginaire plus militant. Anne fait part des violences policières dont ont été victimes ses invités :

« Ils me témoignent de faits qui ont eu lieu à Bruxelles, mais aussi à Bruges, Anvers et aussi en France. Ils sont restés en détention sans manger ni boire pendant parfois 48 heures, à plusieurs dans une pièce avec un seau au milieu pour se soulager. Ils ont reçu des coups et souvent leurs téléphones ont été détruits, leurs affaires prises et non rendues : sac, téléphone, argent, chaussures... »

Au cours de cette expérience, exilé·es et hôtes expérimentent, en mêlant leurs quotidiens, leurs histoires et croyances, le sentiment profond d'appartenir à un monde commun qui ne cesse pourtant de multiplier les clivages et, en conséquence, de hiérarchiser la valeur accordée à la vie de chacun·e. Dans un foisonnement de rencontres, au sein des foyers, dans les parcs, les gares, les squats et les centres d'hébergement, s'inventent des relations inédites, incluant le « don comme système social », une approche alternative aux « appareils politico-administratifs ». Pour de nombreux·ses citoyen·nes, la proximité devient source de conscientisation, d'une responsabilité morale à nourrir face à l'immobilisme du politique. Les réactions citoyennes au projet de loi sur les visites domiciliaires, initié en début d'année 2018 en Belgique, constituent un exemple frappant d'opposition, par la communauté des hébergeur·ses de migrant·es, à cette initiative visant à

autoriser la police à pénétrer dans les domiciles en vue d'arrêter une personne en séjour irrégulier.

L'accueil citoyen se détache ainsi progressivement des références à l'humanitaire et ce, essentiellement

pour deux raisons. Premièrement, là où la relation humanitaire implique une inégalité fondamentale entre la personne aidante et la personne aidée, la relation d'accueil vise au contraire à restaurer de la symétrie. Les personnes exilées ne sont pas considérées comme des « aidé·es », des « bénéficiaires », mais comme des « invité·es », des « amigrant·es », des « ami·es », voire des membres de la famille élargie. Ce déplacement sémantique, du lexique de l'aide à celui de la famille manifeste clairement la volonté d'utiliser la pratique de l'accueil comme instrument de constitution des exilé·es en sujets politiques et de production de l'égalité, le désir de protéger la vie des personnes migrantes en les sortant de leur *anonymie* et du hors-champ politique dans lequel elles ont été reléguées.

Deuxièmement, l'accueil n'est plus pensé comme un geste philanthropique, mais comme un acte de résistance. La contextualisation des pratiques d'accueil est cruciale : ce sont des éléments matériels, objectifs, historiques qui conduisent des citoyen·nes ordinaires à ouvrir leur porte aux exilé·es. Ces conditions extérieures consistent en violences d'État, en transgressions du droit national et des Droits de l'Homme, en illégalismes policiers, en politiques xénophobes. Alors qu'il semble impensable d'affronter l'État qui engage une politique aussi violente, les citoyen·nes, pour ne pas être impuissant·es, entrent en résistance par la pratique non violente de l'accueil.

Ces résistances souterraines, tantôt révélées, souvent invisibles, se tissent dans l'ombre des familles, de membres d'une communauté, d'un collectif ou encore entre habitant-es d'un même quartier.

Françoise vit seule dans le nord-ouest de la France, en Bretagne. Elle explique que depuis quelques mois elle s'engage bénévolement à *D'Ici ou D'Ailleurs* (DIDA), une association qui propose des activités contribuant à l'insertion des personnes vivant, ou de passage, dans la ville de Rennes. Cette association vise à la création de liens de solidarité entre ses habitant-es à travers des projets concrets comme l'accompagnement à l'apprentissage de la langue française, mais aussi dans toutes les difficultés du quotidien. Lorsque Françoise intègre l'association, elle propose une chambre libre chez elle pour héberger un migrant dans le besoin: «Je me sentais le devoir moral d'alléger les souffrances des migrants—ou au moins d'un!—dans la mesure de mes maigres moyens». En s'impliquant dans l'association, elle prend conscience qu'elle peut s'engager davantage que par l'hébergement. Elle commence à animer un atelier de français, puis propose de l'accompagnement administratif, médical et juridique et enfin organise des sorties et des activités. Aujourd'hui, elle dit lutter au quotidien contre les insuffisances et les injustices du système d'accueil des migrant-es en France: «J'ai déclaré la guerre au règlement Dublin (procédure selon le règlement 604/2013/UE du 26 juin 2013 dit Dublin qui peut mener à une expulsion vers un pays de l'Union dans lequel les personnes ont laissé leur empreinte, NDLR) expliquera-t-elle, «en me formant au quotidien sur la complexité juridique et administrative du droit d'asile et en tentant d'accompagner au mieux les demandeurs vers le succès de leurs démarches». L'association dans laquelle Françoise s'engage ne se positionne pas politiquement et ne se revendique pas de l'action militante. Mais soutenir des personnes exilées lui a fait prendre conscience d'enjeux politiques qu'elle ne soupçonnait pas. Elle témoigne:

«Dans le cas des migrations, il m'est difficile de faire de "l'humanitaire" sans

devenir critique vis-à-vis des détresses provoquées par le système d'asile français et européen. La question se pose constamment dans la façon dont nous nous substituons aux insuffisances et aux obligations non respectées de l'administration française (exemple:

hébergement), de ses fonctionnements kafkaïens (exemple: Dublin III, parcours du combattant à la préfecture...) et des violations des Droits de l'Homme commises par l'État français.»

En se moquant des frontières entre les pays, entre les villes et les zones rurales,

## Héberger, s'organiser et résister

En novembre 2014, un jeune couple allemand, Mareikee et Jonas, accueillait chez eux un jeune demandeur d'asile malien. Ils lanceront rapidement la plateforme «Refugees Welcome» (*Flüchtlinge Willkommen*), que certains appelleront le *Airbnb* des réfugié-es. Aujourd'hui, le réseau *Refugees Welcome International*<sup>1</sup> propose d'échanger un logement privé avec une personne migrante—afin de lui proposer un logement sain, un environnement stimulant et l'apprentissage rapide d'une langue—contre la rencontre d'une culture différente et l'aide d'une personne dans une situation difficile. Le site propose de mettre en contact la personne qui s'y inscrit avec un-e migrant-e et de faire la demande à des ami-es et à des connaissances de financer le loyer, par micro-dons, pour une année. Une plateforme, née dans l'urgence, permet de réaliser un *crowdfunding*. En s'autofinçant sur une base participative, la toile du réseau *Refugees Welcome International* s'étend dans de nombreux pays tels que la France, l'Autriche, les Pays-Bas, l'Espagne, la Pologne, la Grèce, la Suède, l'Italie, la Roumanie [...]

L'initiative sera reprise en France via le réseau numérique d'accueil *Singa*—et en Belgique<sup>2</sup>—au travers de son projet «comme à la maison» (CALM) qui propose d'accueillir une personne sur plusieurs mois en favorisant d'une part une «intégration» rapide, un accueil digne, loin des camps et de la «vie» en rue. L'association *Utopia 56* organise pareillement en France depuis 2017, et en collaboration avec l'ONG *Médecins sans Frontières* depuis 2018, la mise en contact des migrant-es mineur-es non accompagné-es avec des hébergeur-ses. Ceux-ci s'engagent à garantir un hébergement décent, un accueil bienveillant et un soutien de la personne exilée «dans ses démarches administratives, de santé et d'apprentissage de la langue française»<sup>3</sup>. Le projet *In My Backyard* bien connu à Amsterdam permet de mettre en place des solidarités et d'héberger des migrant-es à l'échelle d'un quartier. Certains groupes vont privilégier la recherche de logements pour les réfugié-es dans leur quartier, d'autres organisent l'accueil chez l'habitant-e. À Paris, l'association *Quatorze* a réinventé le concept sous la forme de logements en *Tiny Houses*: de petites maisons de moins de 20 m<sup>2</sup>, faites le plus souvent, en matériaux naturels, sont mises en place dans les jardins. Ils permettent d'accueillir en maintenant une certaine intimité pour les un-es, alors que pour d'autres, ces alternatives ouvrent leur espace habitable à davantage d'invité-es. D'autres initiatives individuelles consistent à aménager des caravanes, chalets de jardin ou tentes pour protéger momentanément les invité-es des dangers de la rue ou des menaces d'arrestation. De nombreux propriétaires de logements communautaires ou d'habitats groupés ont également coordonné leurs actions et ciblé leurs projets sur l'accueil de demandeur-ses d'asile ou migrant-es sans papiers ni logements.

1. <https://www.refugees-welcome.net/>

2. <https://www.singa-belgium.org/>

3. «*Utopia 56* organise alors le voyage et l'accueil du migrant dans son foyer d'accueil et veillera à son bon accompagnement par la suite, qu'il s'agisse de ses démarches légales ou administratives, de sa santé, de son apprentissage de la langue etc.» Consulté à l'adresse suivante: <http://www.utopia56.com/fr/accueilons-hebergement-citoyen>.



entre les âges et les appartenances identitaires, ces mobilisations donnent à voir les fruits d'une résistance plurielle, dissidente des politiques menées à l'égard des personnes migrantes. Les récits de ces pratiques contestataires offrent une compréhension de nouvelles formes d'agir qui demain s'étendront ou répondront à d'autres injustices.

L'accueil citoyen remet en question les principes mêmes du libéralisme et le partage des espaces qu'il implique. Pour les libéraux, la sphère privée est dédiée à l'exercice du choix individuel et au temps libre, libéré du travail et des contraintes sociales. Plus loin, l'accueil de l'étranger n'est précisément pas un problème qui relève de l'individu: il est une question qui doit nécessairement être prise en charge par l'État et faire l'objet d'une politique publique. Ainsi, dans la logique libérale, il ne peut y avoir qu'une politique publique d'accueil, tandis que la vertu d'hospitalité relève de la liberté appréciative de l'individu, parfaitement libre de ne pas être accueillant.

À cette manière de penser libérale, les accueillant-es opposent des références morales qui engagent des notions comme le devoir. Non seulement la sphère privée n'est pas celle d'un choix absolu, mais en plus, elle comporte des obligations sociales et morales, à commencer par celles de la famille. Accueillir n'est donc pas un «hobby», mais un acte qui s'impose par nécessité: on ne peut pas faire autrement. C'est en vertu de ce cadre de référence morale quasi-kantien qu'il faut essayer de comprendre l'accueil: la question que se posent les accueillant-es n'est jamais celle de savoir «pourquoi ils et elles accueillent?», mais celle-ci: «comment est-il possible que d'autres n'accueillent pas?».

## Transformation de la maison en lieu du politique

Que se passe-t-il quand on accueille un-e exilé-e, qui plus est en longue durée? Cela implique une transformation radicale du lieu de vie domestique en lieu politique. La sphère du privé, de la famille, devient non seulement un foyer de démocratie, mais aussi un espace d'émancipation collective et de production

d'une société cosmopolite. Cependant, la pratique de l'accueil à la maison ne va pas sans difficulté. Elle est traversée par un imaginaire qui superpose les rapports d'oppressions sexuées propres à la sphère familiale traditionnelle et les rapports d'oppressions raciales.

D'abord, l'accueil est souvent disqualifié comme étant «un truc de femmes». La surreprésentation des

Parallèlement, l'accueilli-e, parce qu'étant une personne racisée, est «du côté des femmes», c'est-à-dire des dominé-es, des subalternes.

Ensuite, la condition clandestine de nombreux-ses accueilli-es ne facilite pas la création d'égalité: la maison devient-elle un lieu d'exploitation à la place d'être un lieu d'accueil? Si tel était le cas, l'accueil des exilé-es dans des

*« La sphère du privé, de la famille, devient non seulement un foyer de démocratie, mais aussi un espace d'émancipation collective et de production d'une société cosmopolite. »*

femmes dans l'accueil masque une hétérogénéité très forte. Il y a des femmes seules qui accueillent, des femmes de tout âge et situation—jeunes, divorcées, mamans solos, mamies—, et beaucoup de ces femmes accueillent au sein de leur couple ou de leur famille. Assimiler l'accueil à une pratique féminine relève de la division genrée traditionnelle des tâches: puisque l'accueil a lieu dans la sphère domestique, il est forcément une affaire de femmes, quand bien même il implique *de facto* le reste de la famille, puisque la femme, très souvent, vit avec son conjoint et ses enfants.

familles serait un instrument au service d'oppressions multiples.

Enfin, le fait que l'accueil s'inscrive dans une dynamique qui est celle de la famille risque de réactiver des postures qui sont, elles aussi, typiques des relations de pouvoir intra-familiales. C'est en particulier le cas des postures maternaliste et paternaliste. Le recours au vocabulaire de la famille masque parfois le désir de traiter l'accueilli-e comme un-e enfant, lui déniait son autonomie et s'arrogeant pouvoir et expertise afin de décider ce qui est le mieux pour lui ou elle. Dire, à l'instar des mouvements



**« Le parc Maximilien a été l'épicentre de résistances tentaculaires et inédites. »**

féministes des années 1960, que «le privé est politique», c'est reconnaître les rapports de pouvoir et les mécanismes de domination à l'œuvre dans la famille, mais c'est aussi considérer la famille comme le lieu potentiel d'une transformation politique, d'un *empowerment*, d'une émancipation. L'*empowerment* désigne la capacité à se construire comme sujet libéré des divers assujettissements, à faire fond sur sa volonté propre, à venir au pouvoir, à faire confiance à son jugement et à sa puissance d'action. Cependant, il ne saurait se produire dans l'isolement et s'inscrit dans une communauté sociale. Dans cette perspective d'auto-transformation collective, la pratique de l'accueil peut jouer un rôle de levier.

## Protéger des violences

Pour les hébergeur·ses, la notion d'espace sûr (*safe space*) est fréquemment évoquée. Face à des personnes vulnérables comme des femmes et des enfants, le concept paraît évident. Pour tout individu qui en fait l'expérience, la vie à la rue est faite de tourments et de violences physiques et psychiques. Pour les personnes exilées, la crainte de l'arrestation policière est première, car nombre d'entre elles risquent l'enfermement dans un des nombreux centres de rétention (ou centres fermés en Belgique) que comptent les États européens. Une arrestation peut aussi mener à une expulsion vers un pays de l'Union dans lequel ils ont laissé leur empreinte (pour les «dubliné·es») alors qu'ils ont souvent éprouvé de nombreuses entraves aux passages des frontières : une hantise pour tous et toutes. À Bruxelles, l'initiative de *la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés* est née, en 2017, d'une volonté citoyenne de s'opposer aux arrestations et aux intimidations policières. De fait, suite au démantèlement de la jungle de Calais, de nombreux·ses exilé·es ont fui vers Paris et Bruxelles pour trouver refuge. Le gouvernement belge a alors mis tout en place pour pousser les migrant·es à quitter la capitale. En face de l'Office des étrangers—où sont enregistrées les demandes d'asile—dans le parc Maximilien, se sont retrouvé·es de nombreux·ses migrant·es régulièrement

délogé·es de force par la police. Marjorie raconte l'origine de son investissement dans le mouvement citoyen :

«J'ai été touchée par la "crise" migratoire en Belgique dès 2015, mais c'est surtout à partir de l'été 2017 que j'ai été révoltée des actions de la police : rafles, violence... Les actions du gouvernement étaient honteuses et inhumaines, alors j'ai rejoint la *Plateforme*. À l'époque nous allions au parc tous les matins, très tôt, pour réveiller les centaines de personnes qui avaient dormi là et leur dire de partir, car nous savions que la police allait arriver et les embarquer. Le sens de nos actions était direct et pragmatique : réveiller les gens et tenter de les protéger de la police.»

Ce désir de protection qui naît à l'extérieur, là où, précisément, les migrant·es sont exposé·es, vulnérables, se prolonge à la maison, seul espace sûr. L'accueil citoyen est ainsi une façon de soustraire de façon immédiate les exilé·es aux dangers et menaces qui les guettent au-dehors. Il se distingue de la simple mise à l'abri matérielle, car la sécurité offerte par les accueillant·es n'est pas seulement matérielle, mais aussi affective et morale : la maison est un espace de confiance mutuelle où des inconnu·es se risquent à la cohabitation. Le pacte de confiance est décisif : la personne exilée accepte de se livrer à l'hôte·esse inconnu·e/le·la citoyen·ne accueillant·e expose son intimité en y introduisant l'étranger, l'étrangère.

À cet égard, l'accueil citoyen retravaille la famille comme lieu de refuge. La critique féministe occidentale et bourgeoise du patriarcat a laissé de côté tout ce que la famille peut comporter de crucial dans une politique du refuge. L'intellectuelle féministe bell hooks insiste sur ce point : pour beaucoup de femmes racisées et d'une classe sociale défavorisée, la famille est un espace de protection, d'authenticité, de sécurité, à l'abri de discriminations sexistes ou de violences racistes. Elle est un espace où peuvent s'exprimer des voix souvent peu ou pas entendues, où une participation à des décisions collectives redevient possible, où une prise de responsabilité se déploie, un espace où l'on apprend à respecter des règles

communes, à se répartir des tâches, des devoirs et des biens de manière égale, un lieu de discussion, de solidarité et de partage du pouvoir. C'est aussi une cellule de distribution de l'amour, au sens non pas sentimental et romantique, mais de l'altruisme. Le principe directeur de la famille est alors une disposition morale et politique désintéressée, capable de porter un intérêt collectif.

## Conclusion

Un large mouvement solidaire va émerger et se construire autour de l'hébergement des migrant·es. Des centaines de familles ou personnes seules vont alors tenter de mettre en place des lieux d'accueil où l'on peut s'assurer de la sécurité des hébergé·es. Le parc Maximilien deviendra l'épicentre de résistances tentaculaires et inédites. Étant donné qu'autour de l'hébergement se sont articulées de multiples formes de réponses et d'engagements permettant l'organisation pragmatique d'hospitalités citoyennes largement adaptées aux besoins des personnes exilées, plusieurs milliers de personnes ont dès lors proposé leurs services et leurs compétences au profit d'un accueil digne. En s'impliquant, chacune d'entre elles a de ce fait participé à l'élargissement d'un cercle de militant·es, chaque jour plus conscient des effets des politiques migratoires appliquées en Belgique et en Europe. #

(\*) Philosophe et militante, fondatrice de *Migration59*, réseau citoyen qui vient en aide aux migrant·es de Calais

(\*\*) Anthropologue à l'UCLouvain

## Pour aller plus loin

S. DJIGO, *Les migrants de Calais, enquête sur la vie en transit*, Agone, Marseille, 2016.  
S. DJIGO, I. DELPHA, O. RAZAC et C. VOLLAIRE, *Des philosophes sur le terrain*, Creaphis, Grâne, 2022.  
X. BRIKÉ, C. ALLEN et L. GILSON, *Migrations. Du mépris aux mobilisations solidaires*, Academia, Coll. Transitions sociales et résistances, Louvain-la-neuve, 2022.

## Luttes sociales

# Le mouvement ouvrier britannique peut-il inverser la tendance ?

> Karin DEBROEY (\*)

Aucun syndicat n'a une plus longue histoire en matière de lutte sociale que le *Trades Union Congress (TUC)*. Sous l'impulsion du travail précurseur du TUC, le Royaume-Uni était autrefois un modèle pour notre législation du travail. En Belgique, la semaine de travail de cinq jours était connue sous le nom de « semaine anglaise ». Fin octobre, le TUC a tenu son 154<sup>e</sup> Congrès à Brighton, dans un contexte à des années-lumière de ce rôle emblématique historique : avec la livre sterling, l'ensemble de l'économie britannique et le gouvernement de la Première ministre Liz Truss sont en chute libre.

Comme toujours, cette situation a ravivé le militantisme au Congrès du TUC. Des augmentations salariales, bien nécessaires, figurent en tête des revendications du mouvement syndical, après douze ans de stagnation sous le gouvernement conservateur. La situation des travailleur·ses des services publics, sous-financés, s'est considérablement détériorée. Le TUC entend porter le salaire minimum à 15 livres de l'heure, augmenter les salaires à hauteur de l'inflation pour le personnel des services publics et imposer de meilleures conditions de travail et de rémunération dans le cadre de négociations collectives sectorielles. Ces négociations sectorielles, bien connues en Belgique, n'existent pas au Royaume-Uni. Les négociations collectives ne peuvent être menées qu'au niveau de l'entreprise.

Pour obtenir de meilleurs services publics, avec un financement adéquat, et de meilleures conditions de rémunération et de travail pour les travailleur·ses du secteur public, il faut enfin inverser le projet de privatisation datant de l'ère Thatcher. Après quatre décennies de démantèlement des services publics, force est de constater à quel point l'accès aux chemins de fer, à l'eau ou à l'énergie est devenu instable, couteux, sans coordination et parfois aussi dangereux. Aujourd'hui, le TUC et, après quelques hésitations, le parti travailliste plaident en faveur d'une renationalisation des chemins de fer.

## Robin des Bois

En 2016, la Commission des normes de l'Organisation internationale du travail (OIT) – chargée d'en contrôler le respect – a rappelé le Royaume-

Uni à l'ordre, au motif que les allocations sociales étaient trop faibles. Les taux de remplacement<sup>1</sup> pour les allocations sociales y sont inférieurs à ceux que fixe la convention de l'OIT sur la sécurité sociale, alors que le Royaume-Uni a ratifié cette convention. Le TUC et le parti travailliste militent donc pour une protection sociale décente, ainsi que pour le renforcement des droits du travail. Les contrats « zéro heure » qui ne comportent pas un nombre fixe ou minimum d'heures de travail, et les pratiques de *fire-and-rehire*<sup>2</sup> qui permettent de licencier les travailleur·ses massivement puis de les réembaucher à des conditions moins favorables, sont totalement inacceptables pour les syndicats.

Plutôt que de se focaliser unilatéralement sur le secteur financier de la City londonienne, le TUC appelle en outre à élargir la vision de l'activité économique au Royaume-Uni et, dans ce contexte, à viser une fiscalité plus juste. La déclaration gouvernementale de Lizz Truss, désormais reléguée aux livres d'histoire depuis sa rapide démission, prévoyait une réduction massive des impôts des plus riches. Ces *Trussonomics* – sorte de politique de Robin des Bois à l'envers, qui vole les pauvres pour donner aux riches – continuent d'agiter le Congrès du TUC.

L'ensemble des exigences formulées donne un cahier de revendications visant à réformer fondamentalement le Royaume-Uni. Le TUC estime que cette évolution est impossible sans instaurer de meilleurs droits syndicaux. En effet, le néolibéralisme thatcherien a enfermé l'action syndicale dans un carcan. Pour pouvoir mener une action de grève, les syndicats doivent

1. Taux de remplacement : le rapport entre le montant de l'allocation et le salaire perdu (de référence). Par exemple, celui du dernier mois ou la moyenne de la dernière année civile.

2. Licenciement et réembauche.

envoyer un bulletin de vote par la poste à l'ensemble des travailleur·ses d'un site et obtenir un *quorum* minimum de 50 % de réponses, dont une majorité en faveur de la grève. À ce moment-là seulement, la grève est autorisée légalement. Les actions de solidarité ou les grèves « politiques » sont interdites. La législation ne permet d'envisager la grève que pour les « problèmes constatés sur le lieu de travail ». Un projet de loi est actuellement soumis au Parlement pour permettre aux employeur·ses de remplacer temporairement les travailleur·ses en grève par des intérimaires, dans le cadre d'un service minimum dans les transports publics, le secteur de la santé ou l'enseignement. Selon le TUC, les pouvoirs publics britanniques violent ainsi la liberté d'association et le droit aux négociations collectives. Il a déposé une plainte auprès de l'OIT à ce sujet.

“ *Le Trades Union Congress (TUC) britannique comptait autrefois 12 millions de membres, alors qu'il n'en compte plus que 5,5 millions aujourd'hui.* ”

### Don't mention Brexit !

Malgré ces restrictions draconiennes, le Royaume-Uni connaît depuis l'été dernier une recrudescence de grèves et d'actions syndicales, notamment dans les secteurs des transports, des

3. Révocation et réforme du droit de l'UE préservé en droit interne.

ports et des soins de santé, ce qui n'est pas sans rappeler le tumulte des années 1970. Les actions de grève bénéficient d'un large soutien de l'opinion publique et donnent également des résultats. Outre l'amélioration des conditions de rémunération et de travail, on assiste pour la première fois depuis des années, à une augmentation des effectifs syndiqués du TUC. *Le Trades Union Congress* britannique comptait autrefois 12 millions de membres alors qu'il n'en compte plus que 5,5 millions aujourd'hui. Le taux de syndicalisation est certes de 53 % dans les services publics, mais il s'élève à peine à 12 % dans le secteur privé. La tendance semble à présent s'inverser et, outre l'augmentation des effectifs des syndicats traditionnels, de nouvelles organisations sociales apparaissent, comme *Enough is Enough*, une campagne qui rassemble diverses actions sociales et œuvre pour une réforme sociale large et coordonnée. Le leader du syndicat des transports RMT, Mick Lynch, est devenu le visage de cette opposition un peu plus radicale. Envisager une telle action syndicale unifiée n'est pas évident pour le TUC. *Le Trades Union Congress*, qui chapeaute de nombreuses organisations sectorielles et régionales, est très fragmenté et manque de coordination interprofessionnelle dans les « fédérations » locales. Pourtant, la direction du TUC relève une volonté croissante d'agir et de coordonner ces actions conjointement.

Les discours et motions du Congrès ont également mis en évidence le sujet qui n'a pas été abordé : le Brexit. Il est pourtant difficile de nier que le Brexit est à l'origine de la faible croissance économique, des bas salaires et de l'érosion des droits des travailleur·ses. Le projet de loi relatif à la *Retained EU Law (Revocation and Reform) Bill*<sup>3</sup> est actuellement soumis au Parlement. Cette loi rendrait inopérantes toutes les lois issues de la législation de l'Union européenne à partir du 31 décembre 2023, sauf si la législation britannique reconnaît et maintient explicitement ces droits et ces lois. Le TUC a fait campagne contre le Brexit en 2016 parce que de nombreux droits des travailleur·ses britanniques – tels que le droit à l'égalité de traitement pour les femmes et les hommes (à travail égal, salaire égal), ainsi que pour les travailleur·ses à temps partiel et les travailleur·ses intérimaires, le droit à des congés payés, le droit de limiter la durée de travail à maximum 48 heures, le droit à un lieu de travail sain et sûr ou le droit à l'information et à la consultation sur le lieu de travail – ne viennent pas du Royaume-Uni, mais découlent de la législation européenne. Cette protection européenne du droit du travail risque maintenant de disparaître.

*Enough is enough*, « Trop c'est trop » rassemble diverses actions sociales oeuvrant pour une large réforme sociale.



## Pas contre, mais avec les travailleur·ses britanniques !

L'accord de commerce et de coopération (ACC) entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, plus connu sous le nom d'accord de Brexit, permet à l'Union européenne de porter plainte auprès d'une Commission des litiges si les conditions de concurrence ne sont plus équitables pour les droits des travailleur·ses entre l'UE et le Royaume-Uni, ce qui entraînerait d'éventuelles sanctions. Esther Lynch, Secrétaire générale de la Confédération européenne des syndicats (CES), est favorable à ce type de plainte, mais uniquement si la CES et le TUC introduisent cette plainte ensemble, dans le cadre d'une action commune et solidaire des syndicats britanniques et européens, et non dans le cadre d'une lutte des travailleur·ses européen·nes contre les travailleur·ses britanniques.

Au sein du TUC, comme au parti travailliste, seule une minorité était favorable au Brexit et c'est toujours le cas aujourd'hui. Ce sont surtout les fractions de gauche les plus militantes, associant le nationalisme au socialisme (« Socialism in One Country »), qui ont dénoncé l'orientation unilatérale du marché et le projet de libéralisation et de privatisation de l'Union européenne, notamment pour le réseau ferroviaire.

Le Congrès a adopté une motion qui souligne la nécessité d'une action syndicale mondiale et du respect des droits de l'Homme, des droits du travail et des droits syndicaux, en étant particulièrement attentifs à la lutte syndicale contre l'extrême droite<sup>4</sup>. Cette motion ne dit pas un mot sur l'Europe. La coopération syndicale européenne, dans le cadre de la CES, n'est pas prioritaire pour le TUC. Le fait qu'il ait récemment réduit de moitié sa cotisation à la CES le confirme. Cette dernière aura donc pour objectifs, dans les années à venir, de continuer à s'engager avec le TUC et de trouver des plateformes de collaboration pour promouvoir des positions syndicales et des programmes d'action communs pour une politique commerciale équitable, sans dumping social ni l'illusion d'un *Singapour sur la Tamise*<sup>5</sup>, mais avec des conditions de concurrence équitables dans le respect des droits des travailleur·ses au sein d'une Europe sociale. #

(\*) CSC International



Le Royaume-Uni connaît depuis l'été dernier une recrudescence de grèves et d'actions syndicales qui bénéficient d'un large soutien de l'opinion publique.

### Paysage syndical britannique

En 2020, le Royaume-Uni compte 6,56 millions de syndiqué·es en 2020, soit 23,5% de la population active (chiffres OCDE-2019), dont 2,56 millions dans le secteur privé et 4 millions dans le secteur public. C'est dans le domaine de l'éducation que le taux de syndicalisation est le plus fort suivi de près par l'administration publique et le secteur social-santé. Il n'y a qu'une seule confédération syndicale au Royaume-Uni, le TUC. Créé en 1868, il compte 48 syndicats affiliés indépendants dans leur décision – soit environ 5,5 millions de personnes, c'est-à-dire une grande majorité de la population syndiquée. Environ 60% des membres du TUC adhèrent aux trois syndicats majoritaires – Unite (1.171.186 membres), UNISON (1.206.750) et GMB (504.918) – qui se sont développés à la suite de fusions.

Le travail de sape mené par Margaret Thatcher, couplé à d'autres phénomènes (déindustrialisation et flambée du chômage) a considérablement affaibli le mouvement syndical: le taux de syndicalisation n'a cessé de baisser dans les années 1980 passant de 56,9% en 1979 à 39% en 1989.

Depuis 2017, par contre, les effectifs syndicaux ont augmenté de plus de 200.000 personnes. Une augmentation stimulée par une hausse de l'adhésion syndicale chez les femmes (+ 170.000), principalement dans les services publics. Jamais depuis 1995, autant de femmes n'avaient porté une carte syndicale. Selon le TUC, la pandémie explique cette augmentation, principalement des travailleur·ses en première ligne. Presque 40 ans plus tard, le traumatisme de l'échec de grève historique des mineurs de 1984-1985 semble être passé et le vent syndical se lever au Royaume-Uni. Mais plusieurs défis attendent les syndicats: recruter dans le secteur privé, et toucher les plus jeunes générations.

4. L. IMPENS, « Quand l'extrême droite s'immisce sur les lieux de travail », *Démocratie*, décembre 2022.

5. Slogan utilisé par les partisan·es du Brexit pour projeter l'avenir de la Grande-Bretagne sur le modèle de la cité-État de Singapour, qui s'est hissée parmi les nations les plus riches par habitant·e.



© Guy Putemans/WSM

## INTERVIEW



**Abraham CALDERON**

Sociologue, coordinateur des programmes WSM au Pérou et en Bolivie

Santiago FISCHER, Claire MATHOT, «Pérou: Pedro Castillo, un président fragilisé dans un pays fragmenté», *La Revue nouvelle*, janvier 2022.

# Pérou : les racines de l'instabilité politique

Depuis plusieurs années, le Pérou traverse une crise politique majeure. L'élection du président de gauche, Pedro Castillo, en juillet 2021, apportait un vent d'espoir de changement et de stabilité. Après seize mois de mandat, on est loin du compte. Le chef du gouvernement n'a pas pu mener les réformes promises face à un Congrès hostile à toute proposition sociale. Le 7 décembre dernier, il a été destitué à la suite d'une tentative échouée de dissolution du Congrès. Le Pérou s'enfonce un pas de plus dans la crise politique. Éclairage.

### *Comment comprendre la tentative du président de dissoudre le Congrès ?*

Pour comprendre cette action du président, il faut le replacer dans le contexte politique péruvien. Depuis six ans, il existe une forte instabilité politique dans le pays, marquée par une opposition entre le président et les intérêts qui se jouent au sein du Congrès. Depuis 2018, ce ne sont pas moins de six présidents qui se sont succédé pour gouverner le pays. Pedro Castillo lui-même a dû affronter deux procédures avortées de destitution par le Congrès depuis son accession au pouvoir. La troisième tentative devait avoir lieu le 7 décembre, mais de manière inattendue, le président Castillo a annoncé la dissolution du Congrès et fait appel à de nouvelles élections législatives. On ignore les réelles motivations derrière ce geste, mais plusieurs interprétations circulent allant de la fuite en avant à la volonté de démontrer que le Congrès conduit à la paralysie du pays.

Il y a un précédent à cet événement. Il y a deux ans, à la suite d'un long processus de désaccord avec l'opposition, le président en place, de centre droit, Martín Vizcarra<sup>1</sup> (président par intérim), a annoncé la dissolution du Congrès et la tenue d'élections anticipées. Bien qu'il ait respecté les critères<sup>2</sup> établis par la Constitution pour dissoudre le Congrès, ce dernier a voté sa suspension. Il s'en est suivi une période de crise politique très forte au Pérou.

Cette fois-ci, le Congrès majoritairement opposé au gouvernement Castillo a pris plus de précautions. Il a anticipé la possibilité d'une dissolution en modifiant la Constitution pour que cette éventualité soit plus difficile à mettre en œuvre. C'est sur cette nouvelle base constitutionnelle qu'il s'est appuyé pour qualifier la

tentative de dissolution du Congrès de coup d'État. Du côté du gouvernement Castillo, on argue avoir agi légalement. Il existe une grande confusion en termes juridiques qui rend difficile la lecture constitutionnelle des événements. Toujours est-il que Pedro Castillo n'a reçu le soutien ni des autres institutions publiques, ni des forces armées, ni du pouvoir judiciaire, ni des institutions chargées d'organiser les élections.

### *Comment la population vit-elle la situation ?*

La population n'est pas indifférente à ce qui se passe. Des manifestations citoyennes ont commencé à Lima et dans d'autres villes du Sud et à Cajamarca, dans le Nord. La majorité de la population qui se mobilise s'exprime surtout contre le Congrès plus que pour défendre Pedro Castillo (même si certaines solidarités s'expriment tout de même à son égard). Ces manifestants sont en colère contre le Congrès pour diverses raisons. Tout d'abord, parce qu'il s'est comporté ces dernières années comme une institution antidémocratique, corrompue, à la botte d'intérêts privés au détriment de ceux de la population; une institution qui a réduit les droits de participation des citoyens et citoyennes et qui se positionne systématiquement en opposition avec le gouvernement, rendant impossible toute réforme sociale.

Ensuite, les élections de 2021 et l'arrivée de Castillo au pouvoir ont révélé de profonds clivages au sein de la société péruvienne. De nombreux secteurs du Congrès se sont exprimés de manière méprisante à l'égard de Castillo non pas au regard de ses qualités de président, mais en raison de ses origines rurales, de ses traits andins, de sa manière de parler, le qualifiant d'ignorant ou de manière péjorative de *Cholo*<sup>3</sup>.

1. Martín Vizcarra n'a pas été élu comme président. Vice-président du Congrès, il a assumé la présidence quand le Congrès a obligé le président Pedro Pablo Kuczynski à renoncer à la présidence en raison d'accusations de corruption.

2. Il fallait par exemple que le Congrès refuse deux fois les demandes relatives aux questions de confiance que le gouvernement lui formulait.

3. Habitant-e indigène originel-le.

Toutes ces expressions de racisme, de mépris de classe, de sentiment de supériorité envers les paysans ont finalement permis d'établir un lien entre le président et certaines catégories oubliées de la population qui se projettent dans toutes ces humiliations. Pour elles, les responsables sont les membres du Congrès, mais elles pointent aussi «Lima». Il y a en effet un clivage très grand entre Lima et les autres régions andines et amazoniennes. Beaucoup de personnes ont, par exemple, laissé entendre que le vote de Lima devrait avoir plus de valeur que celui des provinces, renforçant les divisions internes. Par ailleurs, la mentalité raciste et classiste de l'élite et de Lima a également contribué à réveiller une certaine conscience populaire qui se manifeste aujourd'hui dans la rue.

### **Que demandent les manifestant·es ?**

Les manifestants exigent à présent la dissolution du Congrès, une anticipation des élections générales et la libération de Pedro Castillo. La population rejette le nouveau gouvernement de Dina Boluarte<sup>4</sup> et les propositions qui sont faites jusqu'à présent. Celle-ci a annoncé vouloir avancer l'agenda des futures élections à 2024 sans que cela soit accepté par le Congrès, ce qui a conduit la population à redoubler d'indignation.

### **Quelles sont les forces qui composent aujourd'hui le Congrès ?**

Tout d'abord, il faut savoir que le système de parti politique au Pérou a un mode de fonctionnement proche de celui du monde entrepreneurial. Si quelqu'un veut devenir parlementaire ou ministre, il doit payer une inscription électorale auprès du propriétaire du registre électoral. Ce fonctionnement explique dès lors le peu de représentation du peuple au niveau politique et la difficulté pour la société civile d'y jouer également un rôle. Mais cela explique aussi que ce sont les élites économiques qui vont pouvoir assurer leurs intérêts en politique : les dirigeants d'entreprises, mais aussi, des personnes impliquées dans des affaires de corruption, liées au narcotrafic (on en retrouve dans la quasi-totalité des partis politiques), les propriétaires de casinos, les exploitants de mines illégales, ceux qui pratiquent l'extraction illégale du bois dans la forêt, etc. Aucun de ces groupes ne va représenter les intérêts de la population. Depuis plusieurs années, le Congrès s'est donc clairement aligné sur la défense des intérêts des classes supérieures du Pérou. Il est composé d'une majorité de partis de droite et d'extrême droite, de partis conservateurs, et de nombreux autres petits partis (il existe une dizaine de groupes parlementaires). Cette situation a permis la nomination dans d'autres institutions publiques de personnes proches des partis de droite (le pouvoir judiciaire, le ministère public, le bureau

du médiateur public, entre autres). La majorité des grands médias de communication du Pérou constitue ainsi le bras médiatique des groupes de droite et d'extrême droite.

### **Pedro Castillo a aussi une part de responsabilité dans ce qui se joue...**

Pedro Castillo est un novice en politique. Lors des élections de 2021, il a canalisé le mécontentement de la population meurtrie par la crise sanitaire. La pandémie a fortement touché les classes populaires. La défaillance du système de santé publique, l'abus des cliniques et des pharmacies privées, le chômage et la baisse des revenus dans le secteur informel et l'abandon des villages ruraux ont suscité un énorme ressentiment au sein de la population. Castillo n'avait pas de programme gouvernemental sérieux ou cohérent, mais il a réussi à enthousiasmer les gens à l'idée de changer le pays. Au début de son mandat, il a essayé d'apporter des réformes majeures, mais le Congrès s'y est fortement opposé et l'a empêché de les concrétiser. Il avait un gouvernement faible, erratique, avec de graves affaires de corruption instruites contre lui. Tout cela constituait la meilleure excuse pour ses opposants pour le destituer. Pour se maintenir au pouvoir, Castillo a dû négocier, abandonner ses propositions les plus à gauche et s'allier avec d'autres groupes de droite (la plus populiste) pour obtenir les votes nécessaires à ses projets.

### **Peut-on espérer un changement avec les futures élections ?**

De nouvelles élections avec les mêmes règles ne sont pas la solution. Les choses risquent de se répéter assez rapidement, car il n'y a pas de mécanismes adéquats permettant d'éviter les dysfonctionnements (ex. empêcher que les listes incorporent des personnes liées au narcotrafic, etc.). Nous sommes face à une crise politique, mais aussi démocratique, car les institutions ne fonctionnent pas comme elles devraient. L'État est capturé par ces groupes d'intérêt qui défendent leur business plus qu'une appartenance idéologique.

### **Comment en sortir ?**

Ce qui a fonctionné les dernières années a été la mobilisation sociale. Avec une société civile active de manière permanente, on peut mettre la pression sur ces groupes qui, bien que mafieux, ne veulent pas perdre le pouvoir. Devant une forte pression sociale, ils sont contraints d'ouvrir des espaces pour démocratiser un peu le pays. Une des choses que nous devons récupérer en priorité est le mécanisme de *referendum* que nous avons perdu pour que des décisions soient prises de manière plus participative. C'est un endroit par lequel commencer... #

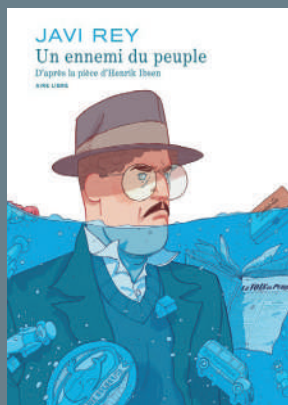
4. Vice-présidente sous la présidence de Castillo. Suite à la destitution de Castillo, elle assure l'intérim de la présidence.

WSM (We Social Movements) soutient la société civile au Pérou, via quelques partenaires (JOC, GRESP, ANP, CSP) actifs sur le terrain social, qui construisent des alternatives et font des propositions politiques afin qu'il y ait plus de justice sociale dans le pays, notamment en demandant des conditions décentes de travail et la protection sociale universelle pour tou·tes.

## AU FIL DES PAGES

UN FIL DES PAGES?

La vie s'écoule tranquillement dans cette petite ville insulaire norvégienne depuis qu'une station thermale y a été construite, source de bien-être, d'emplois et de profit. Jusqu'au jour où Tomas Stockmann, habitant de la ville et médecin



des thermes, découvre que les eaux de la station sont contaminées et nocives pour les curistes. La seule façon d'y remédier serait de remplacer toutes les canalisations : des travaux dispendieux pour la ville, dirigée par son frère, qui nécessitent une fermeture de l'établissement. Ce « lanceur d'alerte » comme on le désignerait aujourd'hui ne s'attend pas à devoir faire face à tant d'oppositions – pouvoirs locaux, patrons d'entreprises, presse, famille, et citoyen-nes – pour faire passer son message d'intérêt public et rallier des voix dans ce combat de santé publique. Face à ces appétits politiques et économiques, soutenus par un peuple « bêtant », le citoyen éclairé Tomas, esseulé, va se poser les questions des limites de la démocratie. « Un ennemi du peuple », pièce écrite par le dramaturge norvégien Henrik Ibsen en 1882 est, par les problématiques qu'elle soulève d'une acuité contemporaine évidente, que l'on pense au conflit « économie-santé » dans la gestion de la pandémie, mais aussi aux scandales environnementaux, jusqu'à la récente affaire de corruption qui ébranle le Parlement européen. Pas étonnant donc que le dessinateur Javi Rey ait décidé de l'adapter en bande dessinée, comme d'autres l'ont fait avant lui tant au cinéma qu'au théâtre. #

« Un ennemi du peuple », pièce écrite par le dramaturge norvégien Henrik Ibsen en 1882 est, par les problématiques qu'elle soulève d'une acuité contemporaine évidente, que l'on pense au conflit « économie-santé » dans la gestion de la pandémie, mais aussi aux scandales environnementaux, jusqu'à la récente affaire de corruption qui ébranle le Parlement européen. Pas étonnant donc que le dessinateur Javi Rey ait décidé de l'adapter en bande dessinée, comme d'autres l'ont fait avant lui tant au cinéma qu'au théâtre. #

Javi REY, *Un ennemi du peuple*, Dupuis « Aire libre », Paris, février 2022, 152 pages.

## NOUS VOUS EN PARLIONS...

NOUS VOUS EN PARLIONS?

La dépêche est tombée en pleine vague de froid : le tarif social de l'énergie augmentera dès ce 1<sup>er</sup> janvier. Le tarif social est fixé par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG) tous les trois mois sur base du tarif commercial le plus bas proposé par les fournisseurs d'énergie au cours du mois précédant le trimestre. Octroyé à certaines catégories de consommateur-rices à revenus modestes ou en situation précaire, il a été élargi temporairement aux personnes ayant le statut BIM par le gouvernement fédéral pour aider les ménages à faire face à la flambée du coût de l'énergie. Deux millions de Belges sont concerné-es actuellement. Nous vous



en parlions dans notre dossier « Tarif social : des améliorations restent nécessaires » en décembre 2019. Ce tarif social, « rempart dans la jungle – inefficace – des prix » ne suffit pas pour autant à éradiquer la précarité énergétique. « Celle-ci est en grande partie influencée par l'état du logement et le niveau de revenu », concluait l'article. 29,5% des ménages wallons se trouvent en précarité énergétique en 2022, relaie le Réseau wallon pour l'accès durable à l'énergie (Rwadé),

contre 21,7% en 2017. Face au coût de l'énergie, en Wallonie, les ménages incapables de payer leurs factures et qui se voient imposer un compteur à budget risquent l'autocoupure s'ils ne peuvent le recharger à heure et à temps. Le Rwadé a réalisé une série de podcast « Ma vie sans énergie » pour évoquer les conséquences dramatiques de cette décision ultime et unilatérale prise à l'issue d'une procédure défailante. Près de 6.000 personnes en Wallonie se sont vu couper le gaz et/ou l'électricité en 2021. #

### Comité de rédaction

M. BUCCI • D. DECOUX • A. ESTENNE • L. FAURE • P. FELTESSE • J. GRAS • P. LEDECO • A. MAIA • T. MIESSEN • V. ORUBA • F. REMAN • N. SHEIKH HASSAN • S. SHOLOKHOVA • C. STEINBACH

Rédactrice en chef Stéphanie BAUDOT

Journaliste Manon LEGRAND

Mise en page Elsa KBAIER

Photo Une © Plateforme citoyenne

Site [www.revue-democratie.be](http://www.revue-democratie.be)

E-mail [democratie@moc.be](mailto:democratie@moc.be)

Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social scrl

Éditeur responsable Dominique DECOUX

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL) - BP50 - 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir *Démocratie*

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant

au 02 246 38 43 (ou via [lysiane.mettens@ciep.be](mailto:lysiane.mettens@ciep.be)).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR (pour les 12 prochains numéros)

ou de 43 EUR (24 prochains numéros) sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

Le 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application. Son objectif est de mieux protéger l'utilisation des données personnelles. Démocratie s'engage à stocker vos données de manière sécurisée, sans les partager avec des tiers. Vous pouvez en permanence vous désabonner, demander la rectification de vos données en cas d'erreur ou en demander la suppression en vertu de votre droit à l'oubli. Pour toute question concernant l'utilisation de vos données, n'hésitez pas à nous contacter : [democratie@moc.be](mailto:democratie@moc.be)

## GAVROCHE@MOC.BE

*Si une grenouille est plongée subitement dans une marmite d'eau bouillante, elle s'échappera d'un bond... Réflexe de survie. Mais si notre amie batracienne est placée dans une casserole d'eau froide portée progressivement à ébullition, elle y restera... jusqu'à trépas. Convoquée pour décrire notre peu de réactions par rapport au désastre environnemental (par Al Gore notamment, dans « Une vérité qui dérange »), cette fable pourrait aussi faire réfléchir à ce qui nous arrive face aux drames migratoires qui se jouent depuis des décennies dans nos villes ou aux frontières de notre Europe forteresse. Comment ne pas s'y habituer, ou ne pas s'y résigner ? « La normalisation des narratifs crée une insensibilité à l'égard des migrant-es », observait Omar Ba, consultant en diversité et inclusion, lors d'un récent colloque autour du projet européen « Opportunités » sur les récits de migrations. Cela nous rappelle l'urgence de ne pas s'engourdir et de créer d'autres récits puissants face à l'indifférence et au mépris de l'État de droit, de notre gouvernement. Ce que font celles et ceux, avec et sans papiers, qui, dans leur foyer ou dans la rue, maintiennent l'indignation à ébullition. #*